# Répertoire des ressources Déficiences sensorielles Mayenne Edition 2023





# Avant-propos

La SRAE Sensoriel (Structure Régionale d’Appui et d’Expertise Déficiences Sensorielles) est un lieu ressource, d’information et d’échanges, de mise en lien des acteurs. La SRAE Sensoriel a pour **objectif l’amélioration des parcours et de la qualité de vie des personnes en situation de handicap sensoriel**. Elle a été mandatée et financée, par l’ARS Pays de la Loire. Ce Répertoire est une réponse au besoin d’orientation des personnes vers les ressources spécialisées de leur territoire. Il permet un référencement le plus exhaustif possible et actualisé **des différents professionnels, services de soutien et d’accompagnement, des services communautaires** mobilisables par les personnes déficientes visuelles ou auditives dans la région des Pays de la Loire. Les ressources couvrent différents domaines de besoins et d’activités qui jalonnent le parcours des personnes, des premiers âges de la vie, jusqu’au grand âge. Elles sont organisées autour de 7 entrées thématiques :

* L’accès aux droits
* L’accès aux soins
* La vie scolaire et sociale
* La vie professionnelle
* L’accessibilité
* Les associations
* Les centres de formation agréés concernant la déficience sensorielle

Une version est déployée pour chacun des cinq départements de la région Pays de la Loire. Ce Répertoire est également accessible en version interactive, sur le site de la SRAE Sensoriel : <https://www.sraesensoriel.fr/ressource>. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de ce répertoire, des inexactitudes, des erreurs et des oublis peuvent encore être constatés, aussi nous vous remercions de nous les signaler par e-mail à contact@sraesensoriel.fr. Enfin, nous remercions sincèrement les professionnels des services et les représentants des associations de personnes en situation de handicap sensoriel qui ont contribué à la réflexion et à l’élaboration de ce document.

*Corinne PICHELIN Coordinatrice de la SRAE Sensoriel*

Sommaire

[Déficiences auditives 5](#_Toc46488774)

[1 - L’accès aux droits 5](#_Toc46488775)

[2 – Les soins 9](#_Toc46488776)

[3 – La vie scolaire et sociale 18](#_Toc46488777)

[4 – La vie professionnelle 24](#_Toc46488778)

[5 – L’accessibilité 30](#_Toc46488779)

[6 – Les associations 36](#_Toc46488780)

[7 – Les centres de formations agréés concernant la déficience sensorielle 39](#_Toc46488781)

[Déficiences visuelles 43](#_Toc46488782)

[1 - L’accès aux droits 43](#_Toc46488783)

[2 – Les soins 48](#_Toc46488784)

[3 – La vie scolaire et sociale 54](#_Toc46488785)

[4 – La vie professionnelle 61](#_Toc46488786)

[5 – L’accessibilité 67](#_Toc46488787)

[6 – Les associations 75](#_Toc46488788)

# Déficiences auditives

## 1 - L’accès aux droits

#### Maison Départementale de l’Autonomie de Mayenne (MDA 53)

Centre Jean Monnet

12 quai de Bootz

CS 21429

53014 LAVAL Cedex

02 43 67 75 77

mda@lamayenne.fr

<https://lamayenne.fr/service/la-maison-departementale-de-lautonomie-mda>

La **Maison Départementale de l’Autonomie**, est une organisation réunissant les moyens de la MDPH et du département en matière d’accueil, d’information, de conseil, d’orientation et le cas échéant d’instruction des demandes, d’évaluation des besoins et d’élaboration des plans d’aide au profit des personnes âgées et des personnes handicapées. La MDA propose un accompagnement personnalisé dans l'une des 12 antennes territoriales ou à domicile :

- évaluation des besoins

- soutien dans les démarches de la vie quotidienne : aide à domicile, scolarisation, insertion professionnelle, aménagement du logement

- aide à la réalisation des demandes de prestations

- accompagnement pour l'inscription en établissement personnes âgées. Plus d’informations sur : : <https://lamayenne.fr/service/la-maison-departementale-de-lautonomie-mda>

**Sur le territoire 12** [**antennes territoriales de l’autonomie**](https://fr.calameo.com/read/002005484c3cef62e61a9?page=1) **existent également.** Plus d’informations sur : : <https://lamayenne.fr/service/la-maison-departementale-de-lautonomie-mda>

### Quelques allocations et prestations financières

#### Prestation de Compensation du Handicap

La **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)** est destinée à **couvrir les surcoûts de toute natures liés au handicap dans la vie quotidienne**, qu’il s’agisse d’aides humaines, d’aides techniques ou encore d’aménagement du logement, du véhicule, d’éventuels surcoûts résultant du transport, de charges spécifiques et exceptionnelles, ainsi que d’aides animalières. En prenant en compte les besoins et aspiration de la personne handicapée, elle offre une prise en charge individualisée. L'évaluation et la décision d'attribution de la prestation sont effectuées par la MDPH. Cette prestation est soumise à la présentation de justificatifs. Il faut remplir les conditions d’attribution avant l’âge de 60 ans. Il existe un **forfait surdité s'adressant aux personnes atteintes d'une surdité sévère, profonde ou totale** (perte auditive moyenne supérieure à 70 dB) et qui ont recours à un dispositif de [communication](http://www.surdi.info/index.php/accueil/communiquer) adapté nécessitant une aide humaine ([interprètes en LSF](http://www.surdi.info/index.php/site_content/148-professionnels/171-les-interpretes-en-langue-des-signes), [codeurs LPC](http://www.surdi.info/index.php/site_content/148-professionnels/200-le-metier-de-codeur-lpc-enfant-sourd), transcripteurs) : 30 heures par mois : 455,91 € (au 1er/01/2023).

**Au 1er janvier 2023, si vous êtes atteint des 2 déficiences (surdité et cécité)** vous pouvez bénéficier d'un **forfait d’aide humaine correspondant à un temps d’aide de 30, 50 ou 80 heures par mois**. Plus d’informations sur : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202)

#### Allocation d’Education de l’Enfant Handicapé (AEEH)

L’Allocation d’Education de l’Enfant Handicapé (AEEH) est une prestation familiale versée par les caisses d’allocations familiales (CAF) ou les caisses de MSA pour les personnes qui relèvent du régime agricole. Cette allocation a pour but d’aider les familles à faire face aux frais supplémentaires qu’entraîne le handicap d’un enfant à charge de **moins de 20 ans**. Elle est composée d’un montant de base auquel s’ajoutent éventuellement un complément qui varie en fonction de la nature et de la gravité du handicap et une majoration pour parent isolé. Plus d’informations sur : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14809)

#### Allocation Adultes Handicapés (AAH)

L’**Allocation Adultes Handicapés (AAH)** permet de garantir un revenu minimum aux personnes en situation de handicap **de plus de 20 ans**, pour faire face aux dépenses de la vie courante. Cette aide financière est versée par la CAF ou la MSA. Pour l’obtenir la demande est à déposer auprès de la MDPH. Plus d’informations sur : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242)

#### Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** est une aide financière attribuée aux personnes de plus de 60 ans en fonction de leur degré d'autonomie, sans condition de ressource et versée par le Conseil Départemental. Elle permet de financer des prestations permettant de rester à domicile. Plus d’informations sur : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10009)

## 2 – Les soins

### Médecins Oto-Rhino-Laryngologistes (ORL)

L’**Oto-Rhino-Laryngologiste**, plus connu sous le nom d’ORL, est un médecin spécialisé dans le soin des affections et pathologies de la sphère ORL, des plus bénignes aux plus graves : nez, bouche, oreilles. Le **médecin ORL traite l'ensemble des troubles de l'oreille**, y compris les acouphènes, la surdité et, plus globalement, l’évaluation de l’audition et les problèmes qui altèrent la communication et le langage. Lors d'une consultation, il procède à un examen clinique, pose de nombreuses questions (douleurs, antécédents médicaux…) afin d'établir un diagnostic. Pour l'affiner, il peut prescrire des examens complémentaires et **orienter vers les spécialistes appropriés.** Retrouvez l’ensemble des professionnels sur : [[**www.annuairesante.ameli.fr**](http://annuairesante.ameli.fr/)](http://annuairesante.ameli.fr/)

#### **Centre Régional Basse Vision et Troubles de l’Audition** (CRBVTA)

4 rue de l’Abbé Frémond

49100 ANGERS

02 41 36 36 16 / 07 77 69 00 85

crbvta.pdl@vyv3.fr

<https://pdl.vyv3.fr/crbvta>

Le **Centre Régional Basse Vision et Troubles de l’Audition** (CRBVTA) propose en hôpital de jour un accompagnement sous forme de soins de réadaptation et/ou de rééducation réalisés par une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans le domaine des déficiences visuelles et/ou auditives. L’objectif est **de restaurer l’autonomie des personnes présentant un handicap sensoriel**, afin qu’elles retrouvent une meilleure qualité de vie. Centre pour adultes présentant des **troubles importants de l'audition** malgré un appareillage ou souffrant d'acouphène invalidants depuis plus de 6 mois.

### Implantation cochléaire

#### Centre Référent d’Implantation Cochléaire (CHU Nantes)

1 place Alexis-Ricordeau

5ème étage

44093 NANTES Cedex 1

02 40 08 34 75

bp-secretariat-orl@chu-nantes.fr

https://www.chu-nantes.fr/centre-referent-d-implantation-cochleaire

**Centre appliquant un protocole pré et post implant** comprenant : consultations médicales, examens médicaux, bilan orthophonique, entretien avec une psychologue, suivi de dossier par une équipe pluridisciplinaire, vaccination…

#### Unité d’Implants Cochléaires (UIC)

4 rue de l’Abbé Frémond

49100 ANGERS

02 41 36 85 85

centre.charlotteblouin@vyv3.fr

[www.orl-chu-angers.fr](http://www.orl-chu-angers.fr/implants-cochleaires/)

Unité proposant l’implant cochléaire aux adultes et aux enfants ne tirant plus aucun bénéfice auditif avec les appareillages conventionnels les plus puissants (médicochirurgie, bilan, réglages…).

#### Centre d'Information sur la Surdité et d'Implant Cochléaire (CISIC Pays de la Loire)

1 place A. Ricordeau

5ème étage - Aile Est

44093 Nantes Cedex 1

02 40 08 34 37

pays-de-loire@cisic.fr

[www.cisic.fr](https://www.cisic.fr/accueil)

Délégation régionale de l'association informant sur la réhabilitation des surdités profondes permise suite à l'implantation cochléaire.

### Etablissements de soin – Services ORL

#### Centre Hospitalier du Haut Anjou

1 quai du Docteur Lefèvre

53203 CHÂTEAU GONTIER Cedex

02 43 09 33 53

[www.ch-hautanjou.fr](https://www.ch-hautanjou.fr/specialite/oto-rhino-laryngologie/)

#### Centre Hospitalier Laval

33 rue du Haut Rocher

53015 LAVAL

02 43 66 51 51

[www.chlaval.fr](http://www.chlaval.fr/annuaire.php?service=49&praticien=)

### Professionnels de santé paramédicaux

#### Audioprothésistes

**L’audioprothésiste évalue les capacités auditives des patients et les corrige**. Pour cela, il adapte des appareils auditifs sur mesure et procède à l’appareillage des patients déficients de l’ouïe. Un entretien avec la personne permet de déterminer précisément la perception du trouble auditif. Celui-ci est suivi d’une évaluation audiologique. Après une période d’adaptation, des rencontres régulières permettent de contrôler l’appareillage et de vérifier l’évolution de l’audition. L’audioprothésiste intervient sur prescription d’un médecin ORL pour l’équipement de prothèses auditives. L’audioprothésiste gère également l’accompagnement des personnes dans la délivrance des produits, leur adaptation et les démarches de prise en charge de leur appareillage. Retrouvez tous les professionnels sur : [www.annuaire.sante.fr](https://annuaire.sante.fr/web/site-pro/recherche/recherchecarto?p_p_id=rechercheportlet_INSTANCE_Op0iv2YnHPvJ&p_p_state=normal&p_p_mode=view&_rechercheportlet_INSTANCE_Op0iv2YnHPvJ_javax.portlet.action=rechercheCoordoneesAction&p_auth=pl3TXJiR&p_p_lifecycle=0)

#### Orthophonistes

**L’orthophoniste prévient et prend en charge, sur prescription médicale, les troubles de la communication écrite et orale**. Pendant les séances, plusieurs objectifs seront menés : travail de rééducation auditive, apprentissage de la lecture labiale, renforcement des compétences cognitives et de la mémoire, techniques de communication, appropriation des appareils auditifs, conseils à l’entourage… Le patient pourra également travailler sa voix et son articulation afin d’être mieux compris. Retrouvez l’ensemble des professionnels sur : [www.annuairesante.ameli.fr](http://www.annuairesante.ameli.fr)

**Le travail avec l’orthophoniste et un partenariat ténu avec l’audioprothésiste contribueront à retrouver le plaisir d’entendre.**

##### Qu’est-ce qu’un appareil auditif ?

Audioprothèse, prothèse auditive, appareil de correction auditive, aide auditive, solutions auditives : tous ces mots désignent le même objet : l’appareil auditif. Celui-ci permet d’**améliorer l’audition en amplifiant les fréquences d’après la perte d’audition**. Ce n’est pas parce que nous entendons moins bien que nous avons nécessairement besoin d’appareils auditifs. Il est **impératif de consulter un médecin ORL avant tout achat**. 2 examens complémentaires permettront d’établir un diagnostic : l’audiogramme et l’audiométrie vocale. Ensuite, **l’audioprothésiste aide dans le choix du** modèle qui convient à la perte auditive, au mode de vie, aux goûts, au budget… et **l’orthophoniste accompagne l’appropriation des appareils auditifs** et rééduque l’oreille à cette nouvelle audition. Extrait du Guide pratique « Bien s’équiper en appareils auditifs », téléchargeable sur : [**www.surdifrance.org**](https://surdifrance.org)

### Maladies rares / Handicaps rares

#### Centre de Référence des Surdités génétiques

CH Le Mans

194 avenue Rubillard

72037 LE MANS Cedex 9

02 43 43 27 39

labogenetique@ch-lemans.fr

https://www.ch-lemans.fr/annuaire/index.php?p=unite&id=149

Centre établissant le **diagnostic des maladies rares,** mettant en œuvre la thérapeutique lorsqu'elle est disponible et organisant la prise en charge du patient en lien avec les acteurs concernés.

#### Centre de Référence et de Compétences : Surdités génétiques

1 place Alexis Ricordeau

44093 NANTES Cedex 1

02 40 08 32 45

<https://www.chu-nantes.fr/centre-de-competences-surdites-genetiques>

Centre établissant le **diagnostic des maladies rares,** mettant en œuvre la thérapeutique lorsqu'elle est disponible et organisant la prise en charge du patient en lien avec les acteurs concernés.

#### Plateforme Régionale d'Information et d'Orientation des maladies et handicaps Rares

CHU Angers – Bât H5 la Colline

4 rue Larrey

49000 ANGERS

02 41 35 60 61

prior@chu-angers.fr

https://prior-maladiesrares.fr/

Service d'accueil, d'orientation et de conseil de proximité aux **personnes concernées par une maladie ou un handicap rare** en Pays de la Loire.

## 3 – La vie scolaire et sociale

### Services de l’Education Nationale

#### Académie de Nantes de l'Education Nationale – Circonscription Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés de Mayenne (ULIS - IEN ASH)

Cité administrative, rue Mac Donald

BP 23851

53030 LAVAL Cedex 09

02 43 59 92 00

ce.ia53@ac-nantes.fr

[www.ia53.ac-nantes.fr](http://www.ia53.ac-nantes.fr/)

L'académie de Nantes peut accueillir des Unités Localisées pour l’Inclusion Scolaire (ULIS) **accueillant des déficients auditifs** : TFA (Troubles de la Fonction Auditive). Plus d’informations : <https://www.ac-nantes.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-122224>

#### Cellules « Aide handicap école »

Un numéro vert national et des cellules d’accueil départementales de l’école inclusive sont à l’écoute des parents d'élèves en situation de handicap et leur apportent une réponse de première intention sous 24 heures.

Un numéro national gratuit : **0 805 805 110**

Plus d’informations : [www.education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr/aide-handicap-ecole-mieux-accueillir-les-parents-et-l-eleve-et-simplifier-les-demarches-9803)

#### ULIS TFA

L’Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) est un dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. Il existe des ULIS-école, ULIS-collège, ULIS-lycée. Elles permettent la scolarisation dans les premiers et les seconds degrés, afin que les élèves bénéficient d’une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation. Plus d’informations sur : <https://www.ac-nantes.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-122224>

### Services 0-20 ans

#### CAMSP

Le **Centre d’Action Médico-Sociale Précoce** (CAMSP) est un lieu de prévention, de dépistage et de prise en charge d'enfants de la naissance à 6 ans par une équipe pluridisciplinaire médicale, paramédicale et éducative. Ce service permet : un suivi en consultation médicale de dépistage, la rééducation d'enfants présentant des handicaps moteurs, sensoriels, mentaux, psychiques... Aucune notification de la MDPH n’est nécessaire pour accéder aux consultations.

##### CAMSP APF Laval

13 rue Albert Blanchard

53000 LAVAL

02 43 58 00 70

eeap.laval@apf.asso.fr

[www.apf-francehandicap.org](https://www.apf-francehandicap.org/carte)

#### SSEFS

Le **Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarité** (SSEFS) est un SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile) spécialisé dans **l’accompagnement d’enfants déficients auditifs entre 3 et 20 ans**. Le service apporte un soutien spécialisé aux enfants et jeunes handicapés dans leurs différents lieux de vie et d'activités (domicile, crèche, école...) et/ ou dans les locaux du service. Une équipe pluridisciplinaire met en œuvre une prise en charge de l’enfant et l’accompagnement des familles, puis elle favorise le soutien à la scolarité de l’enfant et l'acquisition de l'autonomie. Sur notification de la MDPH.

##### SSEFS-SESSAD APAJH 72-53

13, impasse Armand Saffray

72000 LE MANS

02 43 24 75 08

ssefs53@apajh72-53.fr

[www.apajh72-53.org](http://www.apajh72-53.org/index.php?option=com_content&view=article&id=246&Itemid=111)

#### SAS-HR

Le **Service d’Accompagnement et de Soutien Handicaps Rares** (SAS-HR) est un service facilitant la mise en œuvre d'un accompagnement adapté et/ou au passage de relais, pour toutes personnes en **situation complexe de handicaps rares, supplémentaires à une déficience visuelle et/ou auditive**. Sur notification de la MDPH.

##### SAS-HR Voir Ensemble

10 allées Louis Vincent

53000 LAVAL

02 43 53 22 11

serdaa@voirensemble.asso.fr

[www.voirensemble.asso.fr](https://www.voirensemble.asso.fr/etablissements/sas-hr-53)

### Services 60 ans et +

#### EAAR

**L’Equipe d’Appui en Adaptation et Réadaptation** (EAAR) est un service s’adressant aux personnes âgées de + de 60 ans, aux personnes atteintes de maladies chroniques, aux **personnes handicapées vieillissantes en risque ou en perte d’autonomie demeurant à leur domicile**. L’équipe intervient pour améliorer l’adaptation et la réadaptation du lieu de vie*.* Intervention limitée à trois mois. Aucune notification de la MDPH n’est nécessaire.

##### Equipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation Centre Mayenne (EAAR 53)

10 place de Hercé

53013 LAVAL Cedex

02 43 49 86 78

eaar53@laval.fr

[www.laval.fr](http://www.laval.fr/fileadmin/documents/PDF/EAAR_Laval.pdf)

##### Equipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation Nord Mayenne (EAAR)

224 bd Paul Lintier

CS 60102

53103 MAYENNE

02 43 08 73 81

eaar@ch-mayenne.fr

[www.ch-mayenne.fr](https://www.ch-mayenne.fr/ch-mayenne/decouvrir-l-offre-de-soins/40)

##### Equipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation Sud-Ouest Mayennais (EAAR)

1 Quai du Dr Lefèvre

53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

06 70 32 47 31

##### Equipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation Sud Mayenne (EAAR)

Rue Lecercler

53200 CHATEAU-GONTIER- SUD- MAYENNE

02 43 09 34 00

cmatignon@ch-hautanjou.fr

## 4 – La vie professionnelle

### Information et aides financières pour l’accès et le maintien à l’emploi

#### Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH Pays de la Loire)

34 Quai Magellan

BP 23211

44032 NANTES CEDEX 1

0 800 11 10 09

pays-loire@agefiph.asso.fr

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

Organisme favorisant l’insertion professionnelle et le maintien dans l’emploi des personnes handicapées **dans les entreprises du secteur privé.**

#### Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP Pays de la Loire)

02 23 35 55 85

laurent.felix@caissedesdepots.fr

[www.fiphfp.fr](https://www.fiphfp.fr/nos-regions/pays-de-la-loire)

Organisme favorisant l’insertion professionnelle et le maintien dans l’emploi des personnes handicapées **dans les trois fonctions publiques**.

#### Obligation d’Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH Pays de la Loire)

01 40 60 58 58

sandrine.boudeau@oeth.org

[www.oeth.org](http://www.oeth.org/)

Organisme favorisant l’insertion professionnelle et le maintien dans l’emploi des personnes handicapées des **établissements privés à but non lucratif du secteur sanitaire, social et médico-social.**

### Services assurant conseil, accompagnement au maintien à l’emploi et à l’insertion professionnelle des personnes handicapées

#### Cap Emploi 53

Parc Cérès – Bâtiment Y

21 rue Ferdinand Buisson

53810 CHANGE

02 43 56 66 63

accueil@capemploi53.com

[www.capemploi-53.com](https://www.capemploi-53.com/)

Accompagnement des personnes handicapées dans le cadre du maintien dans l'emploi ou de la recherche d'un emploi durable et des employeurs dans une démarche de maintien dans l'emploi ou de recrutement / intégration d'un salarié en situation de handicap.

#### HandiCap Ergo – Pays de la Loire

51 rue du Vallon

49100 ANGERS

02 41 73 86 97

accueil.pdl@handicapergo.fr

<https://pdl.vyv3.fr/handicapergo>

Service proposant aux entreprises une offre globale les **accompagnant dans l’accueil ou la mobilité de leurs travailleurs handicapés** (accueillir, maintenir ou reclasser un collaborateur en situation de handicap, accessibilité, conseils techniques, formation/sensibilisation).

#### Itinéraires Déficients Sensoriels Pays de la Loire

51 rue du Vallon

49000 ANGERS

06 74 33 18 86

itineraires.pdl@vyv3.fr

<https://pdl.vyv3.fr/itineraires-deficients-sensoriels>

Service d’**accompagnement professionnel pour les personnes déficientes sensorielles** et leur entourage.

#### ESAT / EA

##### **Les Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT)**

Les Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux, permettant aux travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle adaptée à leurs capacités personnelles et de développer ainsi leur potentiel. Sur orientation professionnelle vers le milieu protégé par la MDPH.

##### **Les Entreprises Adaptées (EA)**

Les Entreprises Adaptées (EA) permettent à un travailleur handicapé d'exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à ses capacités. L'entreprise adaptée emploie au moins 80% de travailleurs handicapés. Le travailleur handicapé a le statut de salarié et est soumis aux mêmes règles que les autres salariés. Sur orientation professionnelle vers le milieu ordinaire par la MDPH. **Retrouvez tous les ESAT et EA de Mayenne :** <https://www.reseau-gesat.com/Gesat/Mayenne-53/>

#### Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

La **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** **est un statut** qui permet d’accéder à des mesures et des avantages pour trouver un emploi ou le conserver. Elle s'accompagne d'une orientation vers : le marché du travail ou un établissement et service d’aide par le travail (ESAT) ou un centre de rééducation professionnelle. Est considéré comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d’obtenir ou de conserver un emploi sont réduites par suite de l’altération d’une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique. La demande se fait auprès de la [MDPH](https://www.loire-atlantique.fr/jcms/la-maison-departementale-des-personnes-en-situation-de-handicap-mdph-fr-p1_45807), pour **toute personne âgée de plus de 16 ans** (ou de 15 ans sous conditions).

## 5 – L’accessibilité

### Accessibilité - Technique

#### Centre d’Expertise National des Technologies de l’Information et de la Communication pour l’autonomie (CENTICH)

51 rue du Vallon

49000 ANGERS

0 800 812 353

contact@centich.fr

https://pdl.vyv3.fr/centich

Centre d'expertise national voulu par la CNSA pour accélérer le développement et l'usage des **technologies pour l'autonomie et la santé**.

#### Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CICAT)

51 rue du Vallon

49000 ANGERS

0 800 812 353

itineraires.pdl@vyv3.fr

<https://pdl.vyv3.fr/centich>

Espace d’information, de conseil, de démonstration et de prêt de matériels, dédié aux **aides techniques spécifiques à la déficience sensorielle** (visuelle et/ou auditive) dans les domaines personnels, professionnels et scolaires.

#### Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques des Pays de la Loire (CICAT)

1 rue des Maillets

72000 LE MANS

02 44 02 40 00

contact@cicat-pdl.fr

[www.cicat-pdl.fr](https://www.cicat-pdl.fr/)

Association offrant toutes informations et conseils sur les moyens techniques de prévention et de compensation des situations de handicap.

##### Financement aides techniques

**Des soutiens financiers existent pour le financement d’une aide technique**. Ceux-ci peuvent être étudiés en fonction de la situation de la personne. Quelques exemples : la Prestation de Compensation du Handicap versée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, une participation de la Caisse d’Action Sociale de Mutuelle, une participation de la Caisse de retraite.

### Accessibilité – Culturelle

#### Quest'Handi

43 rue des grands carrés

53000 LAVAL

07 82 43 37 18

questhandi@gmail.com

[www.questhandi.fr](http://www.questhandi.fr/)

Association œuvrant pour **l’accessibilité des événements culturels aux personnes en situation de handicap** (partenariat avec les organisateurs d'événements culturels, accompagnement personnalisé, conseils adaptés, sensibilisation des équipes et du matériel…).

### Interprétation français / LSF

#### Interprètes indépendantes

##### LAMBERT Marion

49000 ANGERS

06 68 79 26 55

contact@marionlambert.fr

[www.marionlambert.fr](https://marionlambert.fr/)

##### ROUY Sabine

53320 LOIRON-RUILLE

06 88 43 82 19

sabine.rouy@gmail.com

[www.sabine-rouy-interprete-francais-lsf](https://sabine-rouy-interprete-francais-lsf.business.site/)

### Professionnels de l’accessibilité

#### Interprète français / LSF

**L'interprète en langue des signes traduit des échanges entre des personnes sourdes qui pratiquent la langue des signes français et des personnes entendantes qui parlent en français**. Son rôle est de transposer à la fois les propos mais aussi et surtout le sens et le contexte. L'interprète en langue des signes est à la fois un interprète de liaison (entre un sourd et un entendant) et un interprète de conférence (réunion, formation…). Il peut intervenir à l’école, à l’université, en entreprise, au tribunal et en tout autre lieu. Il est tenu, comme tout interprète professionnel, à la neutralité et au secret professionnel.

#### Interface de communication

L’interface de communication est un professionnel **qui facilite la communication entre la personne sourde ou malentendante et son environnement** (scolaire, professionnel ou social). Il s’adapte au mode de communication de la personne et s’assure de la compréhension du message par tous les interlocuteurs. Il apporte une aide à la communication en **utilisant tous les moyens de reformulation à sa disposition** (la langue des signes française, le français signé [langue orale complétée par des signes], la dactylologie [alphabet manuel des sourds], la transcription [prise de notes], la lecture labiale [réarticulation]). L’interface informe et sensibilise aussi les différents interlocuteurs sur les spécificités de la surdité.

#### Codeur Langue Parlée Complété (LPC)

Le codeur LPC est un professionnel garantissant l’accessibilité des messages oraux par l’utilisation du **code LPC**, ou Langue française Parlée Complétée. Il peut intervenir dans de nombreuses circonstances où évoluent des personnes sourdes ou malentendantes (enseignement scolaire et universitaire, milieu professionnel, activités culturelles,…). Le code LPC est **un codage manuel, à côté du visage, des sons de la langue française, en optimisant la lecture labiale**.

## 6 – Les associations

#### Alliance Maladies Rares Pays de la Loire

1 rue du Champ de l'Alouette

44240 La Chapelle sur Erdre

01 56 53 81 36

alliance.paysdelaloire@maladiesrares.org

[www.alliance-maladies-rares.org](https://alliance-maladies-rares.org/qui-sommes-nous/lalliance-en-region/)

**Collectif d’associations de malades** et de parents de malades, rassemblant 200 associations de malades.

**Association les mains qui parlent 53**

17 rue de Rastatt

53000 LAVAL

07 78 12 58 63

lesmainsquiparlent53@gmail.com

Association d’interprètes LSF qui organise des formations sur la langue des signes française, qui crée des évènements et qui informe sur la vie sociale et culturelle pour les personnes sourdes et malentendantes.

#### Association des sourds de Laval et de la Mayenne (ASLM53)

2 rue du Ponceau

53000 LAVAL

secretairegenerale.aslm53@gmail.com

Association **développant une vie sociale pour les personnes sourdes et malentendantes** et favorisant la culture.

#### Centre d'Information sur la Surdité et d'Implant Cochléaire (CISIC Pays de la Loire)

1 place A. Ricordeau

5ème étage - Aile Est

44093 Nantes Cedex 1

02 40 08 34 37

pays-de-loire@cisic.fr

[www.cisic.fr](https://www.cisic.fr/accueil)

Délégation régionale de l'association **informant sur la réhabilitation des surdités profondes** permise **suite à l'implantation cochléaire**.

#### **Comité Handisport de la Mayenne (CDH53)**

25 rue Albert Einstein

53000 LAVAL

02 43 56 55 47

handisport53@gmail.com

https://handisportmayenne53.fr/nous-contacter/

Association promouvant et organisant le **sport et les activités physiques** pour les personnes atteintes d’un **handicap moteur, visuel ou auditif**.

## 7 – Les centres de formations agréés concernant la déficience sensorielle

#### Des centres de formation existent sur les 4 autres départements ligériens. Ceux-ci sont respectivement recensés au sein des annuaires départementaux de la SRAE Sensoriel.

### Formations Langue des Signes Française

**Formation LSF - APAJH 72-53**

13, impasse Armand Saffray

72000 LE MANS

06 56 05 01 59

secretariat-lsf@apajh72-53.fr

<https://www.apajh72-53.org/formation-a-la-langue-des-signes-francaise-lsf/>

L’APAHJ 72- 53 propose des actions de formations à la LSF, de sensibilisation ou des séances d’initiation en INTRA pour des groupes scolaires, associations, entreprises, centres sociaux ou centres de loisirs, services administratifs. La durée des séquences varie selon le contenu et les modalités d’intervention (sur la Sarthe et la Mayenne).

### Formations – Sensibilisations / Pratiques professionnelles

#### Centre de Formation - Institut Public Ocens

2 rue René Dunan

44262 NANTES CEDEX 2

02 40 75 63 15

contact@ocens.fr

[www.ocens.fr](http://www.ocens.fr/)

**Formations/sensibilisations** destinées aux personnes sourdes/malentendantes, et à toute personne, professionnel, entreprise en contact avec des enfants ou adultes sourds ou dysphasiques.

#### Centre de Formation – Groupe VYV

4 rue de l’Abbé Frémond

49000 ANGERS

06 71 53 16 91

centredeformation.pdl@vyv3.fr

<https://pdl.vyv3.fr/centre-de-formation>

Conférences grand public prévention santé auditive et visuelle, ateliers de sensibilisation à la déficience sensorielle, formations LSF, formations LPC, développement d’actions en gériatrie et en gérontologie. Le Centre de formation intervient sur l’ensemble du territoire national.

#### Prévention promotion de la santé - Mutualité Française Pays de la Loire (MFPL)

67 rue des Ponts de Cé

49028 ANGERS CEDEX 1

02 41 68 89 46

[contact@mfpl.fr](file:///G%3A%5CR%C3%A9pertoire%20-%20Annuaire%5Ccontact%40mfpl.fr)

[<https://paysdelaloire.mutualite.fr/role-et-missions/les-metiers-des-mutuelles/prevention-promotion-de-sante/>](https://paysdelaloire.mutualite.fr/role-et-missions/les-metiers-des-mutuelles/prevention-promotion-de-sante/)

Union régionale de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF), rassemblant et représentant 210 mutuelles dans les 5 départements ligériens et proposant des **actions promouvant la santé visuelle et auditive** à tous les âges de la vie avec des experts en déficience sensorielle.

# Déficiences visuelles

## 1 - L’accès aux droits

#### Maison Départementale de l’Autonomie de Mayenne (MDA 53)

Centre Jean Monnet

12 quai de Bootz

53000 LAVAL Cedex

02 43 67 75 77

mda@lamayenne.fr

<https://www.lamayenne.fr/service/la-maison-departementale-de-lautonomie-mda>

La **Maison Départementale de l’Autonomie**, est une organisation réunissant les moyens de la MDPH et du département en matière d’accueil, d’information, de conseil, d’orientation et le cas échéant d’instruction des demandes, d’évaluation des besoins et d’élaboration des plans d’aide au profit des personnes âgées et des personnes handicapées. La MDA propose un accompagnement personnalisé dans l'une des 12 antennes territoriales ou à domicile :

- évaluation des besoins

- soutien dans les démarches de la vie quotidienne : aide à domicile, scolarisation, insertion professionnelle, aménagement du logement

- aide à la réalisation des demandes de prestations

- accompagnement pour l'inscription en établissement personnes âgées. Plus d’informations sur : <https://www.lamayenne.fr/service/la-maison-departementale-de-lautonomie-mda>

**Sur le territoire des** [**antennes territoriales de l’autonomie**](https://fr.calameo.com/read/002005484c3cef62e61a9?page=1) **existent également.** Plus d’informations sur : <https://www.lamayenne.fr/service/la-maison-departementale-de-lautonomie-mda>

### Quelques allocations et prestations financières

#### Prestation de Compensation du Handicap

La **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)** est destinée à **couvrir les surcoûts de toute natures liés au handicap dans la vie quotidienne**, qu’il s’agisse d’aides humaines, d’aides techniques ou encore d’aménagement du logement, du véhicule, d’éventuels surcoûts résultant du transport, de charges spécifiques et exceptionnelles, ainsi que d’aides animalières. En prenant en compte les besoins et aspiration de la personne handicapée, elle offre une prise en charge individualisée. L'évaluation et la décision d'attribution de la prestation sont effectuées par la MDPH. Cette prestation est soumise à la présentation de justificatifs. Il faut remplir les conditions d’attribution avant l’âge de 60 ans.

Il existe un **forfait cécité s’adressant aux personnes présentant une cécité**. Son attribution est conditionnée par un critère médical : vision centrale nulle ou inférieure à 1/20 de la vision normale bilatérale.

Ce forfait peut être utilisé pour financer une aide humaine dans les actes de la vie quotidienne : **30 heures par mois : 455,91 € (au 1er/01/2023).**

**Au 1er janvier 2023, si vous êtes atteint des 2 déficiences (surdité et cécité)** vous pouvez bénéficier d'un **forfait d’aide humaine correspondant à un temps d’aide de 30, 50 ou 80 heures par mois**. Plus d’informations sur : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202)

#### Allocation d’Education de l’Enfant Handicapé (AEEH)

L’Allocation d’Education de l’Enfant Handicapé (AEEH) est une prestation familiale versée par les caisses d’allocations familiales (CAF) ou les caisses de MSA pour les personnes qui relèvent du régime agricole. Cette allocation a pour but d’aider les familles à faire face aux frais supplémentaires qu’entraîne le handicap d’un enfant à charge de **moins de 20 ans**. Elle est composée d’un montant de base auquel s’ajoutent éventuellement un complément qui varie en fonction de la nature et de la gravité du handicap et une majoration pour parent isolé. Plus d’informations sur : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14809)

#### Allocation Adultes Handicapés (AAH)

L’**Allocation Adultes Handicapés (AAH)** permet de garantir un revenu minimum aux personnes en situation de handicap **de plus de 20 ans**, pour faire face aux dépenses de la vie courante. Cette aide financière est versée par la CAF ou la MSA. Pour l’obtenir la demande est à déposer auprès de la MDPH. Plus d’informations sur : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242)

#### Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** est une aide financière attribuée aux personnes de plus de 60 ans en fonction de leur degré d'autonomie, sans condition de ressource et versée par le Conseil Départemental. Elle permet de financer des prestations permettant de rester à domicile. Plus d’informations sur : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10009)

##

## 2 – Les soins

### Médecins Ophtalmologistes

L’ophtalmologiste est le médecin spécialiste des maladies des yeux et des troubles de la vision. Il se charge de dépister et traiter [les maladies de l’œil](http://guide-vue.fr/la-sante-de-vos-yeux/pathologies-adultes) et de ses annexes : paupières, voies lacrymales… Son rôle principal est d’évaluer et d’explorer la fonction visuelle, d’assurer la prévention de la santé de l’œil et de gérer le traitement médico-chirurgical des maladies oculaires : traitement d’un glaucome, chirurgie de la cataracte, greffe de cornée,... Il établit la forme clinique de la maladie, l’existence ou non de facteurs associés et juge la stabilité ou l’évolutivité des lésions oculaires. Pour les troubles de la vision binoculaire, vision des deux yeux ensemble, ou des pathologies spécifiques chez l’enfant tels que l'amblyopie, le strabisme,… ou chez l’adulte tel que la [DMLA](http://guide-vue.fr/la-sante-de-vos-yeux/pathologies-adultes/degenerescence-maculaire-liee-a-l-age),… il pourra orienter le patient vers un orthoptiste afin qu'il suive un parcours de rééducation et de réadaptation. Il réalise les examens visuels et prescrit si nécessaire une correction optique. Par la suite, l'opticien prendra en charge la réalisation de l’équipement optique. L’ophtalmologiste peut être consulté directement sans prescription préalable du médecin généraliste. Retrouvez l’ensemble des professionnels sur : [**http://annuairesante.ameli.fr/**](http://annuairesante.ameli.fr/)

#### Centre Régional Basse Vision et Troubles de l’Audition (CRBVTA)

4 rue de l’Abbé Frémond

49100 ANGERS

02 41 36 80 10

crbvta.pdl@vyv3.fr

<https://pdl.vyv3.fr/crbvta>

Le **Centre Régional Basse Vision et Troubles de l’Audition** (CRBVTA) propose en hôpital de jour un accompagnement sous forme de soins de réadaptation et/ou de rééducation réalisés par une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans le domaine des déficiences visuelles et/ou auditives. L’objectif est **de restaurer l’autonomie des personnes présentant un handicap sensoriel**, afin qu’elles retrouvent une meilleure qualité de vie. Centre pour les **adultes présentant une acuité visuelle** inférieure à 3/10ème et/ou un champ de vision inférieur à 10° autour du point de fixation.

### Etablissement de soin – Services Ophtalmologie

#### Centre Hospitalier du Haut Anjou

1 quai Georges Lefèvre

53203 CHÂTEAU GONTIER SUR MAYENNE

02 43 70 33 43

[www.ch-hautanjou.fr](https://www.ch-hautanjou.fr/specialite/ophtalmologie/)

#### Centre Hospitalier Laval

33 rue du Haut Rocher

53000 LAVAL

02 43 66 51 51

ophtalmologie.secretariat@chlaval.fr

[www.chlaval.fr](https://www.chlaval.fr/annuaire.php?service=48&praticien=)

### Professionnels de santé paramédicaux

#### Orthoptistes

L’orthoptiste est un auxiliaire médical conventionné qui assure des **actes de** [**rééducation et de réadaptation de la fonction visuelle**](http://guide-vue.fr/la-malvoyance/la-reeducation-orthoptique). Il participe à des actions de dépistage des troubles visuels, et pratique des examens complémentaires nécessaires à l’exploration de la vision. Ils assurent les actes orthoptiques de réadaptation à tous les âges de la vie. Il définit et met en place les stratégies de potentialisation :

* + Stratégies motrices : postures corporelles, distances de travail, positions tête
	+ Stratégies oculo-motrices : travail d’excentration du regard, de balayage…
	+ Stratégies cognitives : travail sur la mémoire visuelle, la représentation mentale…
	+ Stratégies sensorielles : adaptation de l’utilisation des sens compensatoires

L’orthoptiste réalise des prises en charge, des bilans orthoptiques et des rééducations « Basse-vision » adaptés. L'orthoptiste exerce sur prescription médicale (ophtalmologiste, généraliste, gériatre, neurologue…) ou dans le cadre d’un protocole organisationnel sous l'égide de l'ophtalmologiste. En relation avec l’opticien, il intervient également dans l’aide à l’appropriation des aides optiques. Les soins peuvent être dispensés au cabinet, au domicile du patient ou, dans des structures de soins/ médico-sociales/ scolaires. Retrouvez l’ensemble des professionnels sur : [[www.annuairesante.ameli.fr](http://annuairesante.ameli.fr/)](http://annuairesante.ameli.fr/)

#### Opticiens

L’opticien **réalise ou fait réaliser, adapte et délivre les appareils qui compensent ou qui corrigent les défauts de la vision** (lunettes, lentilles...) et en assure la maintenance. L’opticien agit sur prescription médicale. L'opticien exerce en collaboration avec l'ophtalmologiste et en relation avec les fournisseurs (montures, verres...). Les opticiens spécialisés en basse vision proposent, en fonction de la déficience et de la demande (lecture, couture, cinéma, cuisine), quelques aides optiques complémentaires : dispositifs de grossissement, loupes éclairantes, filtres, pupitres… et matériels électroniques : télé-agrandisseurs, vidéo-loupes, écrans… Ils apportent des conseils sur leur utilisation et assurent le contrôle et le suivi. L’utilisation de ces matériels peuvent nécessiter une rééducation Basse Vision avec l’orthoptiste. Retrouvez l’ensemble des professionnels sur : [**www.annuairesante.com**](http://www.annuairesante.com)

### Maladies rares / Handicaps rares

#### Centre de Référence et de Compétences : Affections rares en génétique ophtalmologie (CARGO)

5, allée de l’Ile Gloriette- BP 1005

44093 NANTES Cedex 1

02 40 08 34 01

secretariat-ophtalmologie@chu-nantes.fr

[www.chu-nantes.fr](https://www.chu-nantes.fr/centre-de-competence-maladies-Ophtalmologielogiques-rares-25909.kjsp)

Centre établissant le **diagnostic des maladies rares de l’oeil**, mettant en œuvre la thérapeutique lorsqu'elle est disponible et organisant la prise en charge du patient en lien avec les acteurs concernés.

#### Plateforme Régionale d'Information et d'Orientation des maladies et handicaps Rares

CHU Angers – Bât H5 la Colline

4 rue Larrey

49000 ANGERS

02 41 35 60 61

prior@chu-angers.fr

https://prior-maladiesrares.fr/

Service d'accueil, d'orientation et de conseil de proximité aux **personnes concernées par une maladie ou un handicap rare** en Pays de la Loire.

## 3 – La vie scolaire et sociale

### Services de l’Education Nationale

#### Académie de Nantes de l'Education Nationale – Circonscription Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés de Mayenne

#### (ULIS - IEN ASH)

Cité administrative, rue Mac Donald

BP 23851

53030 LAVAL Cedex 09

02 43 59 92 00

ce.laval5@ac-nantes.fr

<https://www.ac-nantes.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-de-la-mayenne-121469>

L'académie de Nantes peut accueillir des Unités Localisées pour l’Inclusion Scolaire (ULIS) accueillant des déficients visuels : TFV (Troubles de la Fonction Visuelle). Plus d’informations : <https://www.ac-nantes.fr/le-parcours-de-scolarisation-de-votre-enfant-en-situation-de-handicap-124282>

#### Cellules « Aide handicap école »

Un numéro vert national et des cellules d’accueil départementales de l’école inclusive sont à l’écoute des parents d'élèves en situation de handicap et leur apportent une réponse de première intention sous 24 heures.

Un numéro national gratuit : **0 805 805 110**

Plus d’informations : [www.education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr/aide-handicap-ecole-mieux-accueillir-les-parents-et-l-eleve-et-simplifier-les-demarches-9803)

#### ULIS TFV

L’**Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire** (ULIS)est un dispositif pour la **scolarisation des élèves en situation de handicap**. Il existe des ULIS-école, ULIS-collège, ULIS-lycée. Elles permettent la scolarisation dans le premier et le second degré, afin que les élèves bénéficient d’une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation. Plus d’informations sur : <https://www.ac-nantes.fr/le-parcours-de-scolarisation-de-votre-enfant-en-situation-de-handicap-124282>

### Services 0-20 ans

#### CAMSP

Le **Centre d’Action Médico-Sociale Précoce** (CAMSP) est un **lieu de prévention, de dépistage et de prise en charge d'enfants de la naissance à 6 ans**, par une équipe pluridisciplinaire médicale, paramédicale et éducative. Ce service permet : un suivi en consultation médicale de dépistage, la rééducation d'enfants présentant des handicaps moteurs, sensoriels, mentaux, psychiques... Aucune notification de la MDPH n’est nécessaire pour accéder aux consultations.

##### CAMSP APF Laval

13 rue Albert Blanchard

53000 LAVAL

02 43 58 00 70

camsp.laval@apf.asso.fr

[www.apf-francehandicap.org](http://dd53.blogs.apf.asso.fr/archive/2019/06/07/camsp-centre-d-action-medico-sociale-precoce-117763.html)

#### SAFEP

Le **Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce** est un SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile) spécialisé dans **l’accompagnement d’enfants déficients sensoriels de 0 à 3 ans**. Le service apporte un soutien spécialisé aux enfants handicapés dans leurs différents lieux de vie et d'activités (domicile, crèche) et/ou dans les locaux du service. Une équipe pluridisciplinaire met en œuvre une prise en charge précoce de l’enfant, l’accompagnement des familles, et l'acquisition de l'autonomie. *Sur notification de la MDPH.*

##### SAFEP Serdaa Voir Ensemble Laval

10 allées Louis Vincent

53000 LAVAL

02 43 53 22 11

serdaa@voirensemble.asso.fr

[www.voirensemble.asso.fr](https://www.voirensemble.asso.fr/etablissements/serdaa-laval)

#### SAAAS

Le **Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation** (S3AS) est un SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile) spécialisé dans **l’accompagnement aux enfants et adolescents déficients visuels de 3 à 20 ans**. Il peut également accompagner les enfants présentant une dyspraxie visuo-spatiale. Le service apporte un soutien spécialisé aux enfants et jeunes handicapés dans leurs différents lieux de vie et d'activités (domicile, crèche, école...) et/ou dans les locaux du service. Une équipe pluridisciplinaire met en œuvre une prise en charge de l’enfant et l’accompagnement des familles, puis elle favorise le soutien à la scolarité de l’enfant et l'acquisition de l'autonomie. Sur notification de la MDPH.

##### SAAAS Serdaa Voir Ensemble Laval

10 allées Louis Vincent

53000 LAVAL

02 43 53 22 11

serdaa@voirensemble.asso.fr

[www.voirensemble.asso.fr](https://www.voirensemble.asso.fr/etablissements/serdaa-laval)

#### SAS-HR

Le **Service d’Accompagnement et de Soutien Handicaps Rares** (SAS-HR) est un service facilitant la mise en œuvre d'un accompagnement adapté et/ou au passage de relais, pour toutes personnes en **situation complexe de handicaps rares, supplémentaires à une déficience visuelle et/ou auditive**. Sur notification de la MDPH.

##### SAS-HR Voir Ensemble

10 allées Louis Vincent

53000 LAVAL

02 43 53 22 11

serdaa@voirensemble.asso.fr

[www.voirensemble.asso.fr](https://www.voirensemble.asso.fr/etablissements/serdaa-laval)

### Services 60 ans et +

#### EAAR

**L’Equipe d’Appui en Adaptation et Réadaptation** (EAAR) est un service s’adressant aux personnes âgées de + de 60 ans, aux personnes atteintes de maladies chroniques, **aux personnes handicapées vieillissantes en risque ou en perte d’autonomie demeurant à leur domicile**. L’équipe intervient pour améliorer l’adaptation et la réadaptation du lieu de vie*.* Intervention limitée à trois mois. Aucune notification de la MDPH n’est nécessaire.

##### Equipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation Centre Mayenne (EAAR)

10 place de Hercé

53013 LAVAL Cedex

02 43 49 86 78

eaar53@laval.fr

[www.laval.fr](http://www.laval.fr/fileadmin/documents/PDF/EAAR_Laval.pdf)

##### Equipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation Nord Mayenne (EAAR)

224 bd Paul Lintier

53103 MAYENNE

02 43 08 73 81

eaar@ch-mayenne.fr

[www.ch-mayenne.fr](https://www.ch-mayenne.fr/ch-mayenne/decouvrir-l-offre-de-soins/40)

##### Equipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation Sud-Ouest Mayennais (EAAR)

1 Quai du Dr Lefèvre

53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

06 70 32 47 31

##### Equipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation Sud Mayenne (EAAR)

2, rue Lecercler

53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

02 43 09 34 00

cmatignon@ch-hautanjou.fr

## 4 – La vie professionnelle

### Information et aides financières pour l’accès et le maintien à l’emploi

#### Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH Pays de la Loire)

34 Quai Magellan

44032 NANTES CEDEX 1

0 800 11 10 09

pays-loire@agefiph.asso.fr

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

Organisme favorisant l’insertion professionnelle et le maintien dans l’emploi des personnes handicapées **dans les entreprises du secteur privé.**

#### Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP Pays de la Loire)

02 23 35 55 85

laurent.felix@caissedesdepots.fr

[https://www.fiphfp.fr](https://www.fiphfp.fr/nos-regions/pays-de-la-loire)

Organisme favorisant l’insertion professionnelle et le maintien dans l’emploi des personnes handicapées **dans les trois fonctions publiques**.

#### Obligation d’Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH Pays de la Loire)

01 40 60 58 58

sandrine.boudeau@oeth.org

[www.oeth.org](http://www.oeth.org/)

Organisme favorisant l’insertion professionnelle et le maintien dans l’emploi des personnes handicapées des **établissements privés à but non lucratif du secteur sanitaire, social et médico-social.**

### Services assurant conseil, accompagnement au maintien à l’emploi et à l’insertion professionnelle des personnes handicapées

#### Cap Emploi 53

Parc Cérès – Bâtiment Y

21 rue Ferdinand Buisson

53810 CHANGE

02 43 56 66 63

accueil@capemploi53.com

[www.capemploi-53.com](https://www.capemploi-53.com/)

Accompagnement des personnes handicapées dans le cadre du maintien dans l'emploi ou de la recherche d'un emploi durable et des employeurs dans une démarche de maintien dans l'emploi ou de recrutement / intégration d'un salarié en situation de handicap.

#### Club Emploi Accompagner, promouvoir et intégrer les Déficients Visuels - Pays de la Loire (GIAA/apiDV)

109 rue Eblé

49000 ANGERS

02 41 86 13 25

contact.paysdelaloire@giaa.org

[www.apidv.org/-Pays-de-Loire-.html](https://www.apidv.org/-Pays-de-Loire-.html)

Association accompagnant des **personnes déficientes visuelles** dans toutes leurs **problématiques d'emploi** (recherche, maintien, aide à la conception d'un projet professionnel, préparation aux entretiens d'embauche...), de formation, de stages.

#### HandiCap Ergo – Pays de la Loire

51 rue du Vallon

49100 ANGERS

02 41 73 86 97

accueil.pdl@handicapergo.fr

<https://pdl.vyv3.fr/handicapergo>

Service proposant aux entreprises une offre globale les **accompagnant dans l’accueil ou la mobilité de leurs travailleurs handicapés** (accueillir, maintenir ou reclasser un collaborateur en situation de handicap, accessibilité, conseils techniques, formation/sensibilisation).

#### Service Interrégional d'Appui aux adultes Déficients Visuels (SIADV PdL)

51 rue du Vallon

49100 ANGERS

06 71 66 29 81

siadv.pdl@vyv3.fr

<https://pdl.vyv3.fr/siadv-pdl>

Service soutenant l'**insertion et le maintien en Emploi des déficients visuels** : accompagnement des parcours d’insertion, de formation, d’accès à l’emploi ou de maintien dans l’emploi.

#### ESAT / EA

##### Les Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT)

Les Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux, permettant aux travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle adaptée à leurs capacités personnelles et de développer ainsi leur potentiel. Sur orientation professionnelle vers le milieu protégé par la MDPH.

##### Les Entreprises Adaptées (EA)

Les Entreprises Adaptées (EA) permettent à un travailleur handicapé d'exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à ses capacités. L'entreprise adaptée emploie au moins 80% de travailleurs handicapés. Le travailleur handicapé a le statut de salarié et est soumis aux mêmes règles que les autres salariés. Sur orientation professionnelle vers le milieu ordinaire par la MDPH. **Retrouvez tous les ESAT et EA de Mayenne :** [www.reseau-gesat.com/Gesat/Mayenne-53](https://www.reseau-gesat.com/Gesat/Mayenne-53/)

##### Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

La **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** **est un statut** qui permet d’accéder à des mesures et des avantages pour trouver un emploi ou le conserver. Elle s'accompagne d'une orientation vers : le marché du travail ou un établissement et service d’aide par le travail (ESAT) ou un centre de rééducation professionnelle. Est considéré comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d’obtenir ou de conserver un emploi sont réduites par suite de l’altération d’une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique. La demande se fait auprès de la [MDPH](https://www.loire-atlantique.fr/jcms/la-maison-departementale-des-personnes-en-situation-de-handicap-mdph-fr-p1_45807), pour **toute personne âgée de plus de 16 ans** (ou de 15 ans sous conditions).

## 5 – L’accessibilité

### Accessibilité - Culturelle

#### Quest'Handi

Maison de quartier des pommeraies

43 rue des grands carrés

53000 LAVAL

07 82 43 37 18

questhandi@gmail.com

[www.questhandi.fr](http://www.questhandi.fr/)

Association œuvrant pour **l’accessibilité des événements culturels aux personnes en situation de handicap** (partenariat avec les organisateurs d'événements culturels, accompagnement personnalisé, conseils adaptés, sensibilisation des équipes et du matériel…).

### Accessibilité - Technique

#### Association Les Chiens Guides d’Aveugles de l’Ouest (ACGAO)

1 rue des Brunelleries

44080 BOUCHEMAINE

02 41 68 59 23

info@chiens-guides-ouest.org

[www.chiens-guides-ouest.org](http://www.chiens-guides-ouest.org)

Association agissant pour améliorer la mobilité et renforcer l’autonomie des personnes aveugles ou malvoyantes, en proposant des dispositifs adaptés pour **faciliter l'autonomie dans les déplacements : chiens guides, canne blanche électronique, minitact**.

#### Centre d’Expertise National des Technologies de l’Information et de la Communication pour l’autonomie (CENTICH)

51 rue du Vallon

49000 ANGERS

0 800 812 353

contact@centich.fr

<https://pdl.vyv3.fr/centich>

La **Technicothèque** est chargée d’accompagner dans l'**acquisition des aides techniques** (lien avec le distributeur de matériel, aide à la prise en main de l'aide technique à domicile) et dans les **prises en charges financières** (recherche de financements, avance de fonds ou tiers payant).

#### Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CICAT)

51 rue du Vallon

49000 ANGERS

0 800 812 353

itineraires.pdl@vyv3.fr

<https://pdl.vyv3.fr/centich>

Espace d’information, de conseil, de démonstration et de prêt de matériels, dédié aux **aides techniques spécifiques à la déficience sensorielle** (visuelle et/ou auditive) dans les domaines personnels, professionnels et scolaires.

#### Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques des Pays de la Loire (CICAT)

1 rue des Maillets

72000 LE MANS

02 44 02 40 00

contact@cicat-pdl.fr

[www.cicat-pdl.fr](https://www.cicat-pdl.fr/)

Association offrant toutes informations et conseils sur les moyens techniques de prévention et de compensation des situations de handicap.

##### Financement aides techniques

**Des soutiens financiers existent pour le financement d’une aide technique**. Ceux-ci peuvent être étudiés en fonction de la situation de la personne. Quelques exemples : la Prestation de Compensation du Handicap versée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, une participation de la Caisse d’Action Sociale de Mutuelle, une participation de la Caisse de retraite.

### Professionnels de l’accessibilité

#### Formateur en informatique adaptée

Le formateur en informatique adaptée **contribue à préserver et à améliorer l’autonomie de la personne déficiente visuelle par l’appropriation du matériel multimédia.**

Il forme et accompagne des personnes avec une déficience sensorielle (visuelle, visuelle et auditive) dans le champ personnel ou professionnel. Il transmet ses connaissances en informatique adaptée et en bureautique (environnement de travail, logiciel de messagerie, logiciel de traitement de texte, tableur, navigateur web), afin que les personnes puissent acquérir des compétences pour utiliser un ordinateur, une tablette, un matériel braille avec un logiciel adapté (logiciel d’agrandissement, revue d’écran…) ou du matériel adapté (clavier agrandi, plage braille…). Il propose également des formations dans le cadre de modules spécifiques (accessibilité des documents numériques, synthèses vocales type Iphone/VoiceOver…). Les formations sont personnalisées en fonction des demandes et du matériel utilisé (en individuelle ou collective).

**Instructeur en Autonomie de la Vie quotidienne**

#### L’Instructeur en Autonomie de la Vie Quotidienne, est spécifiquement formé à la déficience visuelle et intervient dans le champ de l’éducation et la réadaptation mais aussi il est aussi spécialiste de la mobilité et apprend à une personne déficiente visuelle à acquérir ou à maintenir une autonomie dans ses déplacements. Son rôle est de permettre aux personnes déficientes visuelles à reconquérir un maximum d’autonomie dans les actes de la vie quotidienne réalisés dans la maison ou en société. Ce métier est une né de la fusion entre le métier d’instructeur en autonomie de la vie journalière (AVJiste) et instructeur en locomotion

#### Instructeur en Autonomie de la Vie Journalière

L’Instructeur en Autonomie de la Vie Journalière, aussi appelé AVJiste, est **spécifiquement formé à la déficience visuelle** et intervient dans le champ de l’éducation et la réadaptation. Son rôle est de permettre aux personnes déficientes visuelles à reconquérir **un maximum d’autonomie dans les actes de la vie quotidienne** réalisés dans la maison ou en société, et qui concerne les soins personnels (repas, s’habiller…), les activités domestiques (cuisiner, repasser…), de communication, de loisirs (jouer aux cartes, faire des mots croisés…). Il s’appuie sur : l’utilisation des capacités visuelles, le développement des autres sens, l’apport de conseils et d’aides techniques, l’adaptation de l’environnement.

#### Instructeur en locomotion

L’instructeur en locomotion est un professionnel qui **travaille uniquement dans le domaine de la déficience visuelle**. Il apprend à une personne déficiente visuelle à acquérir ou à maintenir une autonomie et aisance dans ses déplacements. Pour cela il prend en compte son vécu et ses capacités. Il aide à analyser les différentes situations qui posent des difficultés. Il va transmettre des techniques assurant un déplacement en sécurité et en confiance tout en s’appuyant sur le développement du potentiel multisensoriel et cognitif de la personne.

#### Transcripteur-adaptateur

Le transcripteur-adaptateur de documents, **rend accessible à des personnes déficientes visuelles tout type de document** à caractère technique, pédagogique, juridique, scientifique…, en braille, gros caractères, audiodescription, refonte complète du document, sur tous les types de support : papier, audio et numérique.

## 6 – Les associations

#### Alliance Maladies Rares Pays de la Loire

1 rue du Champ de l'Alouette

44240 La Chapelle sur Erdre

01 56 53 81 36

alliance.paysdelaloire@maladiesrares.org

[www.alliance-maladies-rares.org](https://alliance-maladies-rares.org/qui-sommes-nous/lalliance-en-region/)

**Collectif d’associations de malades** et de parents de malades, rassemblant 200 associations de malades.

#### Association Les Chiens Guides d'Aveugles de Mayenne(ACGA53)

53200 CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

06 86 64 94 62

christianedeb@wanadoo.fr

[www.chiens-guides-ouest.org](https://www.chiens-guides-ouest.org/nos-associations-departementales/)

Association **sensibilisant les** **utilisateurs de chiens guides et déficients visuels** sur des outils, et informant sensibilisant le grand public.

Comité Handisport de la Mayenne (CDH53)

25 rue Albert Einstein

53000 LAVAL

02 43 56 55 47

handisport53@gmail.com

https://handisportmayenne53.fr/nous-contacter/

Association promouvant et organisant le **sport et les activités physiques** pour les personnes atteintes d’un **handicap moteur, visuel ou auditif**.

#### Accompagner, promouvoir et intégrer les Déficients Visuels - Pays de la Loire (GIAA/apiDV)

109 rue Eblé

49000 ANGERS

02 41 86 13 25

contact.paysdeloire@giaa.org

[www.apidv.org/-Pays-de-Loire-.html](https://www.apidv.org/-Pays-de-Loire-.html)

Association **soutenant les déficients visuels** (étudiants, salariés,...) et permettant d’accéder à la culture, aux études, à l’emploi et aux loisirs.

#### Genespoir Pays de la Loire

06 15 45 54 08

antenne.paysdelaloire@genespoir.org

[[www.genespoir.org](https://www.genespoir.org/page/865831-accueil)](https://www.genespoir.org/page/69659-accueil)

Association informant les familles, milieux médicaux, et public sur **les conséquences de l'albinisme**, conseillant sur les démarches, et représentant et défendant les personnes atteintes et leurs familles.

#### Voir Ensemble Groupe Mayenne

11 allées du Vieux Saint-Louis

53000 LAVAL

02 43 67 08 77

g.mayenne@voirensemble.asso.fr

[www.voirensemble.asso.fr](https://www.voirensemble.asso.fr/groupes/mayenne)

Association encourageante et développant les échanges et **activités entre les personnes malvoyantes/aveugles**, en proposant des sorties culturelles, de sport adapté : showdown, randonnée, bowling.7 – Les centres de formations agrées concernant la déficience sensorielle

### Formations – Sensibilisations / Pratiques professionnelles

#### Centre de Formation – Institut Public Ocens

2, rue René Dunan

44262 NANTES

02 40 75 63 15

contact@ocens.fr

[www.ocens.fr](http://www.ocens.fr/)

Formations/sensibilisations destinées aux personnes déficientes visuelles, et à toute personne, professionnel, entreprise en contact avec des enfants ou adultes déficients visuels.

#### Centre de Formation

4 rue de l’Abbé Frémond

49000 ANGERS

06 71 53 16 91

centredeformation.pdl@vyv3.fr

<https://pdl.vyv3.fr/centre-de-formation>

Conférences grand public prévention santé visuelle et auditive, ateliers de sensibilisation à la déficience sensorielle, développement d’actions en gériatrie et en gérontologie.

#### Prévention promotion de la santé - Mutualité Française Pays de la Loire (MFPL)

67 rue des Ponts de Cé

49028 ANGERS CEDEX 1

02 41 68 89 46

[contact@mfpl.fr](file:///G%3A%5CR%C3%A9pertoire%20-%20Annuaire%5Ccontact%40mfpl.fr)

[[www.paysdelaloire.mutualite.fr](https://paysdelaloire.mutualite.fr/role-et-missions/les-metiers-des-mutuelles/prevention-promotion-de-sante/)](http://www.paysdelaloire.mutualite.fr)

Union régionale de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF), rassemblant et représentant 210 mutuelles dans les 5 départements ligériens et proposant des **actions promouvant la santé visuelle et auditive** à tous les âges de la vie avec des experts en déficience sensorielle.

#### Des centres de formation existent sur les 4 autres départements ligériens. Ceux-ci sont respectivement recensés au sein des annuaires départementaux de la SRAE Sensoriel.

Version Août 2023.

Ce répertoire référence près de 80 établissements et services pour les personnes déficientes visuelles ou auditives.

Il s’appuie sur une enquête auprès des structures des secteurs sanitaires, médico-sociaux, associatifs, d’inclusion scolaire de l’éducation nationale…

Ces établissements ou services font l’objet de fiches descriptives.

Structure Régionale d’Appui et d’Expertise Sensoriel

2 rue René Dunan

CS 66216

44262 NANTES Cedex 2

02 40 59 38 66 ou 07 87 85 22 13

contact@sraesensoriel.fr

Site Internet de la SRAE Sensoriel : [www.sraesensoriel.fr](http://www.sraesensoriel.fr)

Page facebook de la SRAE Sensoriel : <https://www.facebook.com/sraesensoriel/>

Compte Twitter de la SRAE Sensoriel : <https://twitter.com/sraesensoriel>

Page Linkedin de la SRAE Sensoriel : <https://www.linkedin.com/company/srae-sensoriel/?viewAsMember=true>

#### Attribution - Pas d’Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions - CC BY-NC-SA

#### Cette licence permet aux autres de remixer, d'adapter et de s'appuyer sur votre travail à des fins.